



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

Affiche 28/08
+ Copie Police
Payée.

N° 2018-VOI-23

ARRETE SUR LA CIRCULATION
COTE MAILLARD
Du 31/08/2018

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2,
L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux de **Mise en place d'enrobé au 375 Côte Maillard**
VU la demande d'arrêté de circulation par l'entreprise **LEGRIX Estuaire TP – M. LETELLIER – 02 31 89 2001**

Date du chantier : du 31/08/2018

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le circulation COTE MAILLARD, sera fermée à la circulation
Du carrefour avec le Chemin du Haut ravin, jusqu'au carrefour avec l'Allée des Marronniers et Chemin de l'Eglise.

ARTICLE 2

Description des travaux : **Mise en place d'Enrobé au 375 Côte Maillard**

ARTICLE 3

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 28/08/2018

Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**



L'Adjointe
Muriel MULO